

Garantir les ressources du projet «Communes sympas»

Qui ?

Le **Conseil communal** ou un-e **Conseiller/ère communal-e** qui porte l'idée de se lancer dans le projet «Communes sympas».

Il/elle établit un budget et recherche les financements (en collaboration avec la commission «Communes sympas», si elle est déjà nommée à ce stade).

Dans la phase pilote, tout projet «Communes sympas » est soutenu par le canton. Pour les années prochaines, un prolongement du financement cantonal est prévu pour de nouvelles communes participantes.

Quoi ?

Les ressources nécessaires sont essentiellement des **financements**, mais aussi de la **légitimité**, des **compétences**, voire des **infrastructures** et du **temps**.

→ **Financièrement**, il s'agit de garantir ce qui est requis sur la base d'un budget, lui-même délimité par les activités et les objectifs du projet «Communes sympas»

1.1 :

- Les frais de communication et de diffusion : publicité, recrutement des personnes intéressées à se former, à s'impliquer dans la commission «Communes sympas».
- Le financement de la formation «Agent-e-s sympas», une dizaine de modules pour 8 à 15 personnes.
- Le financement de l'activité du/de la coordinateur/trice local-e (dans certains cas, cette activité peut être bénévole).
- Les frais éventuels d'un état des lieux plus ou moins conséquent.
- Les frais liés à toutes les actions «sympas» qui pourraient être développées.


→ La **légitimité** et la **conviction** sont données par les acteurs politiques qui manifestent et communiquent régulièrement leur engagement pour le développement de la qualité de vie.

→ Les **compétences requises** pour mener le projet sont diverses : gestion et conduite de projet, communication et négociation, capacité à motiver et à faire participer, organiser et évaluer.

→ Les **infrastructures** sont essentiellement liées aux locaux pour les cours et les espaces pour d'éventuels projets «sympas».

→ Le **temps**, pour les divers acteurs impliqués, peut être une ressource bien différente si l'engagement est bénévole ou s'il prend place dans l'activité professionnelle rémunérée.

Comment ?

- Inscrire, si possible, le projet «Communes sympas» dans une **ligne budgétaire existante**, ce qui permet d'envisager une certaine pérennisation.
- Et/ou **rechercher des financements** complémentaires auprès d'instances tierces en lien avec les actions «sympas».
- S'appuyer sur une **organisation claire de projet**.  [1.5](#)